

Conseil national de l'information géolocalisée

Dispositif de gouvernance de la BAN

Le CNIG identité

Instance consultative placée auprès du ministre en charge du développement durable, le CNIG devient en 2022 le **Conseil national de l'information géolocalisée**, en étendant son champ d'action et confortant son rôle stratégique et de coordination.

Le CNIG

Création : 1985

Nouveau décret : 30 août 2022

Membres : 43

Participants : +500

Président : Bertrand Monthubert

Vice-président : Thomas Lesueur,
CGDD

La particularité du CNIG est de **rassembler en un lieu unique la très grande variété d'acteurs** qui composent l'écosystème de la géo-donnée en France : ministères, établissements publics, collectivités territoriales, entreprises privées, associations professionnelles, organisations syndicales, association de citoyens, qui peuvent se rencontrer, décider et coproduire ensemble.

Pourquoi un CNIG ?

De plus en plus de données géolocalisées :

- précises, interopérables et largement partagées
- indispensables au développement de services utiles à la transition écologique et énergétique, à la prévention des risques, à la sécurité, aux services de secours, à la sauvegarde de la biodiversité, à la santé, etc...

« L'information géolocalisée prend une place croissante dans notre société : de nombreux services en dépendent et nous devons nous coordonner pour répondre de manière souveraine aux besoins des citoyens, de notre société, de notre planète » B. Monthubert

- socle pour le développement de la politique publique de la donnée.
- produites par de nombreux acteurs qui sont à la fois producteurs et utilisateurs (y compris citoyens).

Missions et valeurs

- Fournir au gouvernement et au parlement, notamment dans le cadre de l'élaboration des lois, les éléments techniques concernant l'information géolocalisée à l'appui des politiques publiques.
- Organiser la concertation et la coordination entre les producteurs à tous les échelons notamment avec les collectivités.
- Produire des standards, des guides et préconisations pour la production, la diffusion, l'utilisation et le traitement des données géolocalisées.
- Favoriser les échanges, fédérer l'innovation, animer l'écosystème de l'information géolocalisée.

Ouverture et collaboration : Le CNIG est un lieu d'échanges et de concertation ouvert largement, il n'a de force que dans la réunion des acteurs qui voudront travailler ensemble

Transparence : les comptes-rendus des sessions sont publics et diffusés sur le site du CNIG.

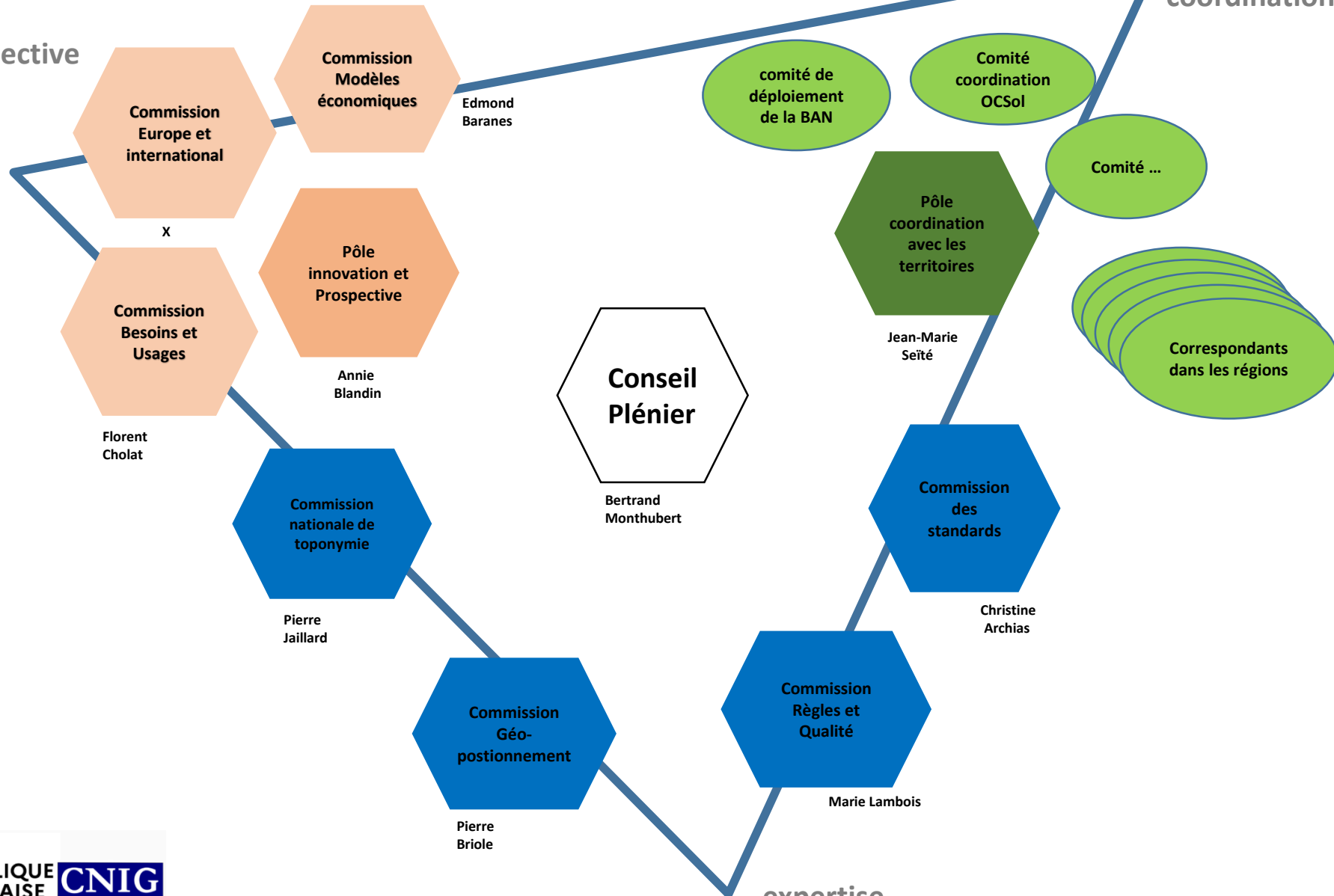
Expertise : les meilleurs experts de leur domaine participent aux groupes de travail et commissions du CNIG.

Organisation

prospective

coordination

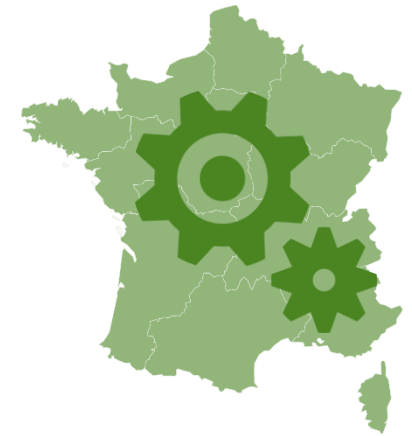
expertise



Le pôle coordination avec les territoires

Présidé par Jean-Marie Séité

Mise en place d'un dispositif de coordination entre les dispositifs régionaux et les programmes nationaux et européens



Mise en place du dispositif

- ⇒ Etat des lieux des dispositifs de coordination régionale
- ⇒ Des correspondants CNIG dans les régions
- ⇒ Réunions du pôle incluant toutes les régions y compris outre-mer

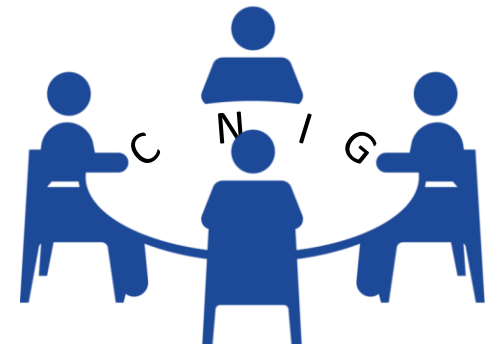


Articulation avec les programmes nationaux

- ⇒ Comité de déploiement de la BAN
- ⇒ Comité de coordination des bases d'occupation du sol

Identification des sujets à traiter par le pôle

- ⇒ Une méthode à construire ensemble



Dispositif de Gouvernance de la BAN

Adresse lab



🕒 **Rencontres publiques** avec les utilisateurs de la BAN pour prioriser les fonctionnalités au regard des moyens disponibles.



Comité d'investissement

🕒 Définit les orientations, les investissements consentis, les priorités d'action et la répartition des rôles des différents acteurs



Comité de déploiement



🕒 **Lever les freins et les blocages au déploiement** du programme BAN/BAL sur 35 000 communes



Zoom sur le comité de déploiement

Qui : IGN, ANCT, DINUM, CNIG, AMF, INSEE, DGFIP, Pôle de coordination du CNIG

Quand : 3 réunions en 2022.

Quoi : Ce comité a pour objectif d'identifier les leviers pour favoriser le déploiement du programme BAN/BAL sur 35 000 communes. Il est présidé par le CNIG. Il est composé de toutes les entités qui souhaitent le succès rapide du programme BAN/BAL.

Il suit l'avancement du déploiement, identifie les leviers pour lever les freins, il informe et est à l'écoute des acteurs via le pôle de coordination avec les territoires.

Les compte-rendu du comité de déploiement sont publics et diffusés sur le site du CNIG



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction interministérielle
du numérique



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**



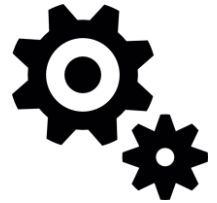
DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

Un projet de décret en cours

Décret d'application de la loi 3DS

Ce projet prévoit :

- d'imposer aux communes la mise à disposition de leurs adresses pour alimenter la base d'adresses nationale (BAN)
- de fixer le principe du « dites-le-nous-une-fois » pour les adresses
- de désigner l'IGN comme l'opérateur de la BAN



Le CNIG a rendu un avis favorable lors de sa réunion plénière du 2 décembre



Le décret passe en Conseil d'Etat après passage en commission nationale d'évaluation des normes le 15 décembre

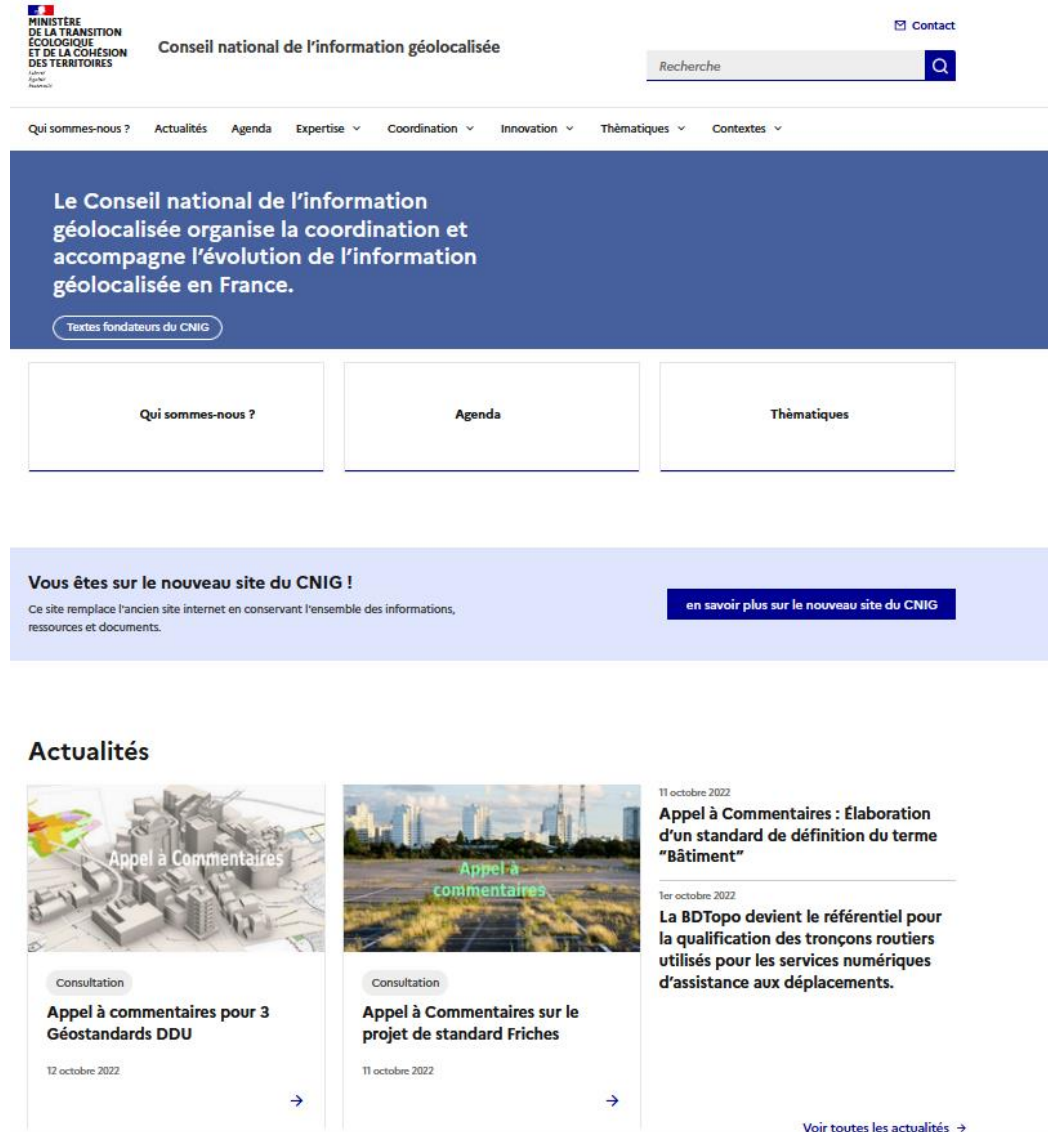


Pour en savoir plus

Site internet : <http://cnig.gouv.fr>

Secrétaire général : Pierre LAULIER
pierre.laulier@cnig.gouv.fr

Contacts :
cnig@cnig.gouv.fr



The screenshot shows the official website of the Conseil national de l'information géolocalisée (CNIG). At the top, the logo of the Ministry of Ecological Transition and Territorial Cohesion is displayed alongside the CNIG name. A search bar and a 'Contact' link are in the top right. A navigation menu below the header includes links for 'Qui sommes-nous ?', 'Actualités', 'Agenda', 'Expertise', 'Coordination', 'Innovation', 'Thématiques', and 'Contextes'. The main banner features a blue background with white text stating the CNIG's mission: 'Le Conseil national de l'information géolocalisée organise la coordination et accompagne l'évolution de l'information géolocalisée en France.' Below this, three white boxes with blue borders are labeled 'Qui sommes-nous ?', 'Agenda', and 'Thématiques'. A light blue banner below the main content area contains the text 'Vous êtes sur le nouveau site du CNIG !' and a button 'en savoir plus sur le nouveau site du CNIG'. The 'Actualités' section at the bottom displays three news items, each with a date, a title, a 'Consultation' label, and a right-pointing arrow. The first item is dated 12 octobre 2022 and titled 'Appel à commentaires pour 3 Géostandards DDU'. The second is dated 11 octobre 2022 and titled 'Appel à Commentaires sur le projet de standard Friches'. The third is dated 11 octobre 2022 and titled 'Appel à Commentaires : Élaboration d'un standard de définition du terme "Bâtiment"'. A link 'Voir toutes les actualités' is at the bottom right.

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHESION DES TERRITOIRES
Conseil national de l'information géolocalisée

Contact

Recherche

Qui sommes-nous ? Actualités Agenda Expertise Coordination Innovation Thématiques Contextes

Le Conseil national de l'information géolocalisée organise la coordination et accompagne l'évolution de l'information géolocalisée en France.

Textes fondateurs du CNIG

Qui sommes-nous ? Agenda Thématiques

Vous êtes sur le nouveau site du CNIG !
Ce site remplace l'ancien site internet en conservant l'ensemble des informations, ressources et documents.

en savoir plus sur le nouveau site du CNIG

Actualités

12 octobre 2022
Appel à Commentaires
Consultation
Appel à commentaires pour 3 Géostandards DDU

11 octobre 2022
Appel à commentaires
Consultation
Appel à Commentaires sur le projet de standard Friches

11 octobre 2022
Appel à Commentaires
Consultation
Appel à Commentaires : Élaboration d'un standard de définition du terme "Bâtiment"

1er octobre 2022
La BDTopo devient le référentiel pour la qualification des tronçons routiers utilisés pour les services numériques d'assistance aux déplacements.

Voir toutes les actualités →